



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

## **PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

*L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

Le Compte Administratif 2018 reprend l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année.

Les dépenses réelles et d'ordre du budget principal, tant en fonctionnement qu'en investissement, s'élèvent à **41 707 186,09 €** contre 43 212 684,64 € en 2017.

Les recettes du budget principal s'élèvent à **44 185 238,66 €**, contre 43 342 998,19 € en 2017.

En tenant compte des restes à réaliser, le résultat du budget principal de 2018 est de **5 120 280,05 €**.

Le budget annexe du SPANC a un résultat de **43 625,18€** après reprise du résultat de 2017; il ne comprend que des dépenses et recettes de fonctionnement.

Pour comprendre ces données, il convient tout d'abord de s'attarder sur les opérations d'investissement, pour ensuite étudier l'évolution de la section de fonctionnement, et enfin entrevoir le budget annexe du SPANC et les principaux ratios financiers.

# I – La section d'investissement

La section d'investissement reprend l'ensemble des dépenses et recettes liées à une opération et ayant un impact sur le patrimoine de la collectivité.

Elle se compose comme suit :

## CA 2018 INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	CA 2017	BP+DM 2018	CA 2018
<b>Dépenses réelles</b>		<b>12 110 376,36 €</b>	<b>16 615 749,19 €</b>	<b>10 883 776,14 €</b>
020	Dépenses imprévues	0,00 €	663 365,68 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	37 500,00 €	37 500,00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	2 409 325,47 €	2 430 140,76 €	2 429 440,75 €
20	Immobilisations incorporelles	51 411,10 €	218 106,00 €	83 113,47 €
204	Subventions d'équipement versées	1 267 346,99 €	2 586 737,14 €	1 757 843,24 €
21	Immobilisation corporelles	1 792 055,19 €	3 365 515,91 €	1 487 019,92 €
23	Immobilisations en cours	6 545 318,70 €	6 912 443,61 €	4 914 299,49 €
458	Opérations pour compte de tiers	44 918,91 €	401 940,09 €	174 559,27 €
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>0,00 €</b>	<b>13 052,52 €</b>	<b>0,00 €</b>
040	Opération d'ordre entre sections	0,00 €		0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	13 052,52 €	0,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>12 110 376,36 €</b>	<b>16 628 801,71 €</b>	<b>10 883 776,14 €</b>

Chapitre	Intitulé	CA 2017	BP+DM 2018	CA 2018
<b>Recettes réelles</b>		<b>6 876 736,38 €</b>	<b>9 837 326,66 €</b>	<b>7 175 999,84 €</b>
13	Subventions d'investissement reçues	997 961,06 €	3 347 635,44 €	1 397 208,05 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 504 500,00 €	500 841,50 €	501 641,50 €
21	Immobilisation corporelles	10 311,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisation en cours	78 753,73 €	259 913,94 €	65 671,22 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 140 274,70 €	5 019 459,35 €	5 004 976,45 €
024	Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4582	Opérations pour le compte de tiers	144 935,89 €	709 476,43 €	206 502,62 €
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>2 026 633,13 €</b>	<b>6 791 475,05 €</b>	<b>2 060 239,45 €</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €	304 271,30 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	4 413 331,59 €	0,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 026 633,13 €	2 060 819,64 €	2 060 239,45 €
041	Opérations patrimoniales		13 052,52 €	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>8 903 369,51 €</b>	<b>16 628 801,71 €</b>	<b>9 236 239,29 €</b>

## A – Les dépenses d'investissement

### 1 – Les opérations d'investissement

Les travaux et investissements réalisés en 2018 comprennent la réalisation de projets importants et se décomposent comme suit :

Les dépenses d'investissement	Montant
Opérations*	5 425 389,38 €
Matériel, équipement, achat terrain	321 896,54 €
Travaux divers	244 205,17 €
Travaux sur bâtiments CC2R	111 948,73 €
Travaux écoles	373 193,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 476 632,85 €</b>

*\*Les opérations comprennent notamment les travaux relatifs à la Maison de Santé de Pôle, à la création de l'Office de Tourisme Intercommunal, à la réhabilitation et l'extension des locaux administratifs, les programmes de voirie 2017 et 2018, et la réalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat.*

### 2 – La dette

En 2018, **2 425 140,75 €** de capital ont été remboursés, contre 2 403 677,61 € en 2017. Le capital remboursé augmente légèrement suite au commencement du remboursement de l'emprunt contracté en 2017 auprès du Crédit Mutuel, pour un montant de 3 500 000 €.

### 3 – Le soutien à l'investissement local

Comme chaque année, la CC2R soutient financièrement la réalisation de projets locaux dans divers domaines tels que le petit patrimoine public ou privé, les équipements sportifs, les places, l'agriculture, la création de maison de santé, l'aménagement de place, d'aire de jeux, la réalisation de travaux sur les réseaux.

En 2018, **1 757 843,24 €** ont été versés pour soutenir divers projets, principalement portés par les communes membres de la CC2R.

### 4 – Les travaux pour compte de tiers

La CC2R réalise également des travaux pour le compte de tiers, principalement les communes membres. Ces travaux font ensuite l'objet d'un remboursement intégral par lesdits tiers.

Le montant des travaux réalisés en 2018 pour le compte de tiers est de **174 559,27 €**. Ces travaux concernent la réalisation de vestiaires pour le service de soin infirmier à domicile au sein des ateliers communautaires.

## 5 – Autres dépenses diverses

Pour permettre la bonne réalisation des marchés publics, il peut être versé une avance forfaitaire, dont le montant est fonction du prix du marché conclu. Cette somme est ensuite remboursée au cours de la réalisation des marchés.

Ainsi, en 2018, ce sont **7 800,03 €** qui ont été versés aux entreprises.

De plus, à l'aire des gens du voyage, il est remboursé les cautions versées, cela représente **4 300 €** en 2018.

## B – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement perçues en 2018 sont les suivantes :

<b>Recettes principales d'investissement</b>	<b>Montant</b>
Emprunts conclus et débloqués	496 441,50 €
FCTVA*	1 495 729,00 €
Subventions reçues	1 397 208,05 €
Remboursement des avances de marchés	65 671,22 €
Remboursement des travaux réalisés pour compte de tiers	206 502,62 €
Autres recettes diverses	5 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 666 752,39 €</b>

\* FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, dont le montant versé est un pourcentage du coût des investissements réalisés et éligibles au fonds.

D'autres recettes ont également été comptabilisées :

- **2 060 239,45 €** d'amortissement des biens (recettes d'ordre)
- **3 509 247,45 €** d'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de 2017 à l'investissement en 2018.

## II – La section de fonctionnement

### CA 2018 FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2017	BP + DM 2018	CA 2018
<b>Dépenses réelles</b>		<b>29 075 675,15 €</b>	<b>31 754 610,22 €</b>	<b>28 763 170,50 €</b>
011	Charges à caractère général	4 111 414,10 €	5 109 778,79 €	4 244 269,39 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 380 484,81 €	6 611 169,68 €	6 348 159,65 €
014	Atténuations de produits	13 032 785,77 €	12 960 751,00 €	12 942 821,09 €
65	Autres charges de gestion courante	4 838 725,01 €	5 054 298,23 €	4 613 660,53 €
66	Charges financières	670 653,77 €	654 039,47 €	571 352,15 €
67	Charges exceptionnelles	41 611,69 €	62 575,00 €	42 907,69 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	1 301 998,05 €	0,00 €
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>2 026 633,13 €</b>	<b>6 474 151,23 €</b>	<b>2 060 239,45 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	4 413 331,59 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 026 633,13 €	2 060 819,64 €	2 060 239,45 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT</b>		<b>31 102 308,28 €</b>	<b>38 228 761,45 €</b>	<b>30 823 409,95 €</b>

Chapitre	Libellé	CA 2017	BP + DM 2018	CA 2018
<b>Recettes réelles</b>		<b>34 439 628,68 €</b>	<b>34 941 412,51 €</b>	<b>34 948 999,37 €</b>
013	Atténuations des charges	101 373,60 €	124 003,00 €	160 621,14 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 656 979,79 €	1 778 572,11 €	1 715 664,64 €
73	Impôts et taxes	27 803 985,00 €	28 078 745,00 €	28 114 926,00 €
74	Dotations, subvention et participations	4 690 932,27 €	4 719 817,71 €	4 702 891,06 €
75	Autres produits de gestion courante	146 054,21 €	219 655,15 €	229 900,18 €
76	Produits financiers	18,75 €	0,00 €	18,75 €
77	Produits exceptionnels	40 285,06 €	20 619,54 €	24 977,60 €
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>0,00 €</b>	<b>3 352 823,79 €</b>	<b>0,00 €</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	3 352 823,79 €	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>		<b>34 439 628,68 €</b>	<b>38 294 236,30 €</b>	<b>34 948 999,37 €</b>

## A – Les dépenses de fonctionnement

### 1 – La solidarité aux communes membres

La dépense la plus importante est la dotation versée aux communes. Cette dotation, nommée dotation de solidarité communautaire, s'élève à **10 333 963,09 €** contre 10 338 825,77 € en 2017.

### 2 – Les contributions et participations

La CC2R verse des contributions et participations à des fonds, organismes et syndicats publics, ainsi que des subventions aux associations, pour **6 042 683,89 €** :

Les contributions, participations et subventions	Montant
FPIC*	2 159 874,00 €
Cotisations aux organismes publics (SDIS, SMEEOM, syndicats, ...)	2 039 928,13 €
Subventions versées	1 397 897,76 €
Contribution au redressement des finances publiques (DGF négative)	444 984,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 042 683,89 €</b>

\* Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

### 2 – Le fonctionnement des services

Le fonctionnement des services comprend à la fois les charges de personnel, mais également les dépenses nécessaires à la réalisation des services : eau, électricité, achat de fournitures et d'équipement, réparations, ...

Les services	Montant
Charges de personnel des services	6 187 845,83 €
Dépenses générales des services	5 244 696,99 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 432 542,82 €</b>

### 3 – Les intérêts d'emprunts

En 2018, **592 953,35 €** d'intérêts ont été payés, contre 769 666,30 € en 2017. Ainsi, les intérêts d'emprunts sont en baisse car un emprunt est arrivé à terme en 2018, mais aussi par le remboursement d'un capital important en début d'emprunts afin de réduire les intérêts sur les dernières annuités.

### 4 – Les autres dépenses

La CC2R a également enregistré d'autres dépenses en 2017, dont des dépenses d'ordre relatives à l'amortissement des biens acquis et des subventions d'équipement versées, pour **2 421 628,55€**.

Autres dépenses de fonctionnement	Montant
Amortissement des biens (dépenses d'ordre)	2 060 239,45 €
Dépenses diverses (frais, indemnités, taxes, ...)	382 628,55 €
Autres charges financières (ICNE* et frais)	-21 601,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 421 266,80 €</b>

\* Intérêts Courus Non Échus

## B – Les recettes de fonctionnement

### 1 – Les recettes fiscales associées à la fiscalité

La CC2R a perçu **21 925 562 €** de taxes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, cotisation foncière des entreprises), contre 21 640 691 € en 2017. Cette augmentation résulte de l'évolution des bases fiscales.

La totalité des recettes fiscales et liées à la fiscalité perçue en 2018 est la suivante :

<b>Recettes fiscales et associées</b>	<b>Montant</b>
Taxes locales	21 925 562,00 €
FNGIR*	4 921 978,00 €
CVAE**	1 236 724,00 €
Compensation des exonérations de taxes locales	386 147,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 470 411,00 €</b>

\* Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

\*\* Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

### 2 – Les recettes versées par l'État

L'État a versé les dotations suivantes :

<b>Versement de l'État</b>	<b>Montant</b>
DCRTP*	2 593 271,00 €
Dotation de compensation (DGF)	1 028 954,00 €
FCTVA**	177 162,02 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 799 387,02 €</b>

\* Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

\*\* Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée – fonctionnement (nouveau)

### 3 – Les autres recettes

La CC2R perçoit également des redevances liées à l'activité des services, ainsi que des subventions pour le fonctionnement de ces services. De plus, d'autres recettes sont également perçues, principalement pour le remboursement de personnel mis à disposition.

<b>Autres recettes</b>	<b>Montant</b>
Recettes liés à l'activité des services	2 072 924,10 €
Remboursements, subventions, divers	467 918,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 540 842,16 €</b>

### III – Le budget annexe du SPANC

Le budget du SPANC concerne l'assainissement non collectif. Composé uniquement d'une section de fonctionnement, les dépenses et recettes réalisées en 2018 sont les suivantes :

Intitulé	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Charges à caractère général	5 919,27	26 150,00 €	5 407,75 €
Charges de personnel et frais assimilés	41 220,84	49 400,00 €	42 340,23 €
Dépenses imprévues (exploitation)	0,00	5 448,63 €	0,00 €
Autres charges de gestion courante	2 930,62	7 365,64 €	3 162,11 €
Charges exceptionnelles	95,00	4 200,00 €	95,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 165,73</b>	<b>92 564,27 €</b>	<b>51 005,09 €</b>

Intitulé	CA 2017	BP+DM 2018	CA 2018
Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	19 055,00	31 739,27 €	31 739,27 €
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	49 520,00	49 645,00 €	51 035,00 €
Subventions d'exploitation	13 330,00	11 180,00 €	11 856,00 €
Produits exceptionnels	0,00	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>81 905,00</b>	<b>92 564,27 €</b>	<b>94 630,27 €</b>

### IV – Les ratios

#### A – L'épargne

En 2018, il a été décidé de réduire certaines dépenses, et d'augmenter certaines recettes. Ainsi, cela a permis d'augmenter l'épargne dégagée, qui était en baisse depuis plusieurs années.

En effet, au 31/12/2014 l'épargne brute était de **7,3 millions d'euros**, alors qu'elle n'était plus que de **4,8 millions d'euros** au 31/12/2016. En 2017, l'épargne brute augmente à nouveau et atteint **5,4 millions d'euros** au 31/12/2017. Elle ne cesse désormais d'augmenter, notamment par la non contraction d'emprunt nouveau, et atteint **6,2 millions d'euros** au 31/12/2018.

#### B – La capacité de désendettement

En 2018, aucun nouvel emprunt n'a été conclu. Seulement, un refinancement d'emprunt structuré a été conclu, qui comprend le capital restant dû ainsi qu'une indemnité compensatrice dérogatoire pour un montant de 3 452 162,48 € sur 12 ans (durée restante du contrat de prêt initial) à taux fixe de 2,20 %, et dont les fonds seront débloqués en 2019.

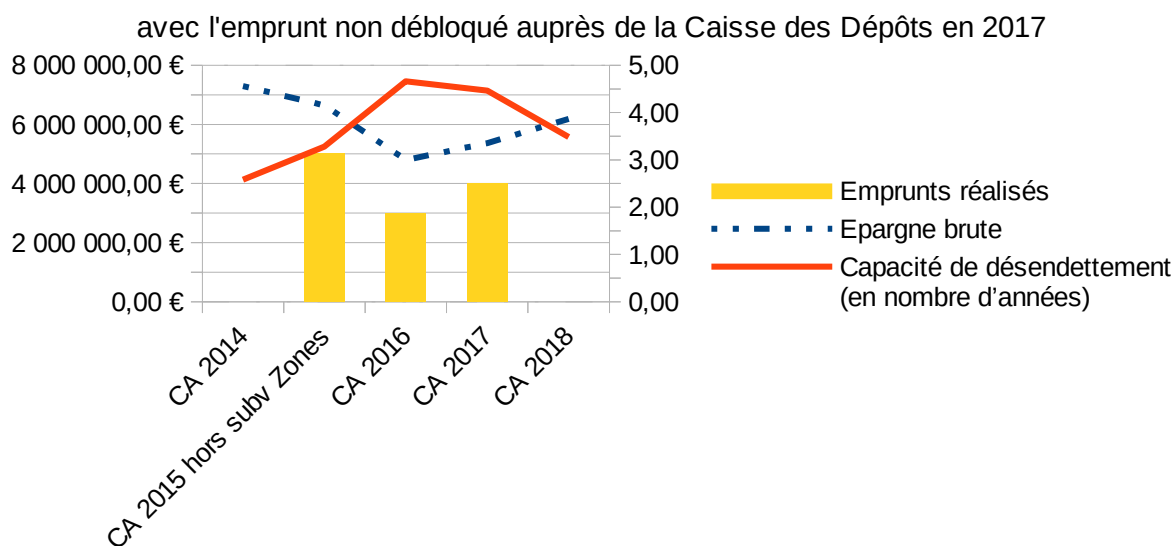
Ainsi, le capital restant dû au 31 décembre 2018 est de **21 524 268,03 €**, et la capacité de désendettement est de 3,5 ans, contre 4,5 ans en 2017.

La baisse de la capacité de désendettement s'explique par l'augmentation de l'épargne brute depuis 2016.



## C – Récapitulatif des principaux ratios

### Evolution de la capacité de désendettement de la CC2R



*Le CA 2015 est pris en compte hors subvention versée au budget annexe Zones, car il s'agit d'une subvention exceptionnelle qui ne permet pas d'apprécier l'évolution réelle de l'épargne dans le temps.*